

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 001016

Séance du jeudi 11 février 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D. 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président, pour l'examen des rapports des commissions n°3, 4, 5, 6, 9 et 2, puis sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, pour l'examen des rapports des commissions n°1 et 10.

Conseillers communautaires en exercice: 140

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus: Geneviève VERRO Avanne Aveney: Laurent DELMOTTE (représenté par Robert LEMAIRE) Besançon: Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 5.1), Nicolas BODIN, Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 2.5), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 2.1), Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD (jusqu'au rapport 1.1.1), Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 2.5), Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 2.5), Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport I.I.I), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER Nicole WEINMAN Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 5.1) Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.5) Champagney : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET, Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Christiane BEUCLER (représentée par Jacky LOUISON) Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TÁILLARD) École Valentin : André BAVEREL (à partir du rapport 6.2), Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par Jean-Pierre VAGNE) Francis : Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle: Daniel HUOT Marchaux: Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines: Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon: Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) Montferrand le Château: Marcel COTTINY Morre: Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray: Jean-Pierre MARTIN Noironte: Bernard MADOUX Novillars: Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.5), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.5) Osselle : Jacques MENIGOZ (jusqu'au rapport 2.5) Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 3.1 et jusqu'au rapport 2.5), Claude OYTANA (à partir du rapport 3.1 et jusqu'au rapport 2.5) Pirey: Jacques COINTET (à partir du rapport 6.2), Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes: Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay: Jean-Yves PRALON Thise: Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise: Jean-Michel MAY Vaire Arcier: Patrick RACINE Vaire le Petit: Michèle DE WILDE Vaux les Prés: Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 2.1) Vorges les Pins : Patrick VERDIER.

Etaient absents: Audeux: Françoise GALLIOU Auxon-Dessus: Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney: Jean-Pierre TAILLARD Besançon: Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Yves-Michel DAHOUI, Cyril DEVESA, Abdel GHEZALI, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Christophe LIME, Michel LOYAT, Frank MONNEUR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Sylvie WANLIN Beure: Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières: Bertrand ASTRIC Chalezeule: Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux: Thierry CHATOT Chemaudin: Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Gennes: Jean SIMONDON La Chevillotte: Jean PIQUARD Larnod: Gisèle ARDIET Le Gratteris: Cédric LINDECKER Mamirolle: Didier MARQUER Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Montferrand le Château: Séverine MONLLOR Nancray: Daniel ROLET Pouilley les Vignes: Jean-Marc BOUSSET Roche lez Beaupré: Jean-Pierre ISSARTEL Routelle: Claude SIMONIN Saône: Maryse BILLOT, Alain VIENNET Torpes: Bernard LAURENT.

Secrétaire de séance : Claude PREIONI

<u>Procurations de vote</u>:

Mandants: S. RUTKOWSKI, H. AKODAD, F. BRANGET (à partir du rapport 1.1.1), B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 2.5), YM. DAHOUI, C. DEVESA, JF. GIRARD (à partir 1.1.2), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.1), M. JEANNIN, M. LOYAT, F. MONNEUR, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 1.1.2), S. WANLIN, B. ASTRIC, A. BAVEREL (jusqu'au rapport 6.1), D. PARIS, S. MONLLOR, P. BELUCHE (à partir du rapport 1.1.1), J. MENIGOZ, JM. BOUSSET.

Mandataires: G. VERRO, JJ. DEMONET, J. ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), V. HINCELIN (jusqu'au rapport 2.5), JP. GOVIGNAUX, N. GUILLEMET, L. HAKKAR (à partir du 1.1.2), C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), E. SASSARD, N. BODIN, E. DUMONT, F. FELLMANN, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.2), C. MICHEL, R. DEMESMAY, D. JOLY (jusqu'au rapport 6.1), C. PREIONI, M. COTTINY, A. BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.1), MO. CRABBE-DIAWARA, JM. FAIVRE.

Objet : Charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine

Charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine

Rapporteur: Nicolas GUILLEMET, Vice-Président

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

<u>Résumé</u>:

Pour poursuivre le projet Sauge, un nouveau cadre de travail est nécessaire. La signature d'une Charte de l'Agriculture de l'agglomération bisontine est donc proposée par les membres du Comité de pilotage Sauge. Elle précise les grands objectifs de travail pour ce projet agricole du territoire, ainsi que les engagements de chaque signataire. Elle sera ensuite animée par le Comité de pilotage du projet Sauge et déclinée par un programme d'actions.

I. Formaliser le partenariat sur l'agriculture périurbaine : projet de Charte

Le financement Equal du projet Sauge comportait un programme d'actions précisant le travail des partenaires sur les questions d'agriculture périurbaine. Depuis octobre 2008, ce cadre formel n'existe plus.

Le Comité de Pilotage Sauge, animé par le Grand Besançon, s'est élargi et réunit désormais la Chambre d'agriculture du Doubs, l'Afip (Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives en milieu rural), l'EPLEA de Dannemarie, la Région de Franche-Comté, le Conseil Général du Doubs et la Ville de Besançon. L'ensemble des partenaires travaille donc depuis le début d'année 2009 à donner un nouveau cadre partenarial aux actions menées.

Parallèlement, la Chambre d'agriculture et le Grand Besançon ont signé en juillet 2007 la Charte Terres en Villes affirmant ainsi leur volonté de mettre en œuvre conjointement une charte locale de l'agriculture périurbaine.

Il est donc proposé ici la signature par le Grand Besançon d'une Charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine. Cette dernière pourra ensuite être signée par chacun des membres du Comité de pilotage du projet Sauge.

Le projet de Charte, comportant notamment les objectifs, les principaux détails de fonctionnement et les engagements du Grand Besançon, est annexé au présent rapport. La rédaction des objectifs détaillés et de l'engagement des signataires autres que le Grand Besançon est amenée à évoluer d'ici la signature.

II. Objectifs et mise en œuvre de la Charte

A/ Grands objectifs

La Charte décline quatre grands objectifs :

- <u>maintenir une activité agricole dynamique</u> : prendre en compte l'agriculture dans les outils de planification, assurer l'information sur les projets des collectivités...,
- <u>favoriser la création d'activités agricoles diversifiées en lien avec la ville</u>: mobiliser du foncier et réunir les conditions pour la création d'activités maraîchères et diversifiées, construire des projets de gestion agricole d'espaces d'intérêt naturel, paysager et de loisirs....
- <u>développer des liens entre ville et campagne</u> : favoriser les circuits courts et de proximité, développer les occasions de rencontre entre agriculteurs, élus et habitants...,
- <u>favoriser la création d'activités et de moyens de production durables</u>: développer l'Agriculture Biologique, soutenir des initiatives innovantes pour l'efficacité, l'autonomie énergétique et la production d'énergies renouvelables.

B/ Principes de mise en œuvre

Cette charte est animée par le Comité de pilotage Sauge et mise en œuvre par le groupe technique. Elle sera déclinée en un programme d'actions, et fera l'objet d'une démarche d'évaluation.

Elle sera proposée à la signature des membres du Comité de pilotage du projet Sauge et pourra faire apparaître le soutien de partenaires associés (SAFER, association Terres de liens...).

III. Engagements du Grand Besançon

En signant cette charte, le Grand Besançon s'engage pour les quatre objectifs généraux, et plus spécifiquement sur les éléments opérationnels détaillés dans les paragraphes « l'engagement des partenaires » et listés ci-dessous :

- veiller, en tant que membre du SM SCoT, à ce que la profession agricole soit associée à toutes les phases d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation du SCoT,
- communiquer régulièrement et le plus précisément possible auprès de la Chambre d'agriculture sur les projets d'aménagement de l'agglomération,
- constituer un stock de foncier agricole lui permettant de privilégier les compensations d'emprises lors de ses projets d'aménagement,
- engager un travail d'identification de l'ensemble des projets d'aménagement urbains et leurs échéances sur les secteurs de l'agglomération où l'agriculture pourrait être fragilisée par l'urbanisation,
- étudier la faisabilité d'une pépinière et zone d'activités maraîchères en Agriculture Biologique,
- initier et animer des réflexions avec communes, exploitants et propriétaires pour créer des activités agricoles diversifiées,
- favoriser l'émergence de projets de gestion agricole d'espaces d'intérêt naturel, paysager et de loisirs par des actions de sensibilisation des élus, puis d'animation et d'accompagnement des démarches,
- mener diverses actions de promotion des circuits courts,
- repérer, susciter et accompagner des initiatives de nouveaux circuits courts et de proximité,
- engager une réflexion sur l'accès de publics diversifiés (lieux d'habitation, bénéficiaires de dispositifs sociaux...) aux produits locaux en circuits courts,
- initier et participer à des animations permettant le contact et l'échange entre agriculteurs et habitants de l'agglomération,
- étudier les leviers de développement de l'Agriculture Biologique sur son territoire et mener des actions de communication en ce sens,
- engager, dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, une réflexion avec les agriculteurs du territoire sur les pistes d'actions à tester et développer pour l'autonomie énergétique des exploitations, leur efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables.

IV. Etat des lieux de l'engagement des partenaires

Etat des lieux des processus de validation des potentiels signataires :

- Chambre d'agriculture : la décision de signer la charte a été prise le 11 décembre,
- AFIP : les engagements sont rédigés et devraient être validés prochainement,
- Conseil Général : une proposition d'engagement doit être débattue en Bureau,
- Ville de Besançon : un travail interservices et élus est engagé pour définir des engagements possibles,
- EPLEA de Dannemarie : les engagements du Lycée devraient être discutés en Conseil d'administration.
- Région Franche-Comté : le projet de charte pourra être examiné en Commission permanente.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la Charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine, y compris si l'ensemble des signataires ne se manifestent pas.

Pour extrait conforme,

Le Prasident

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 107 Contre: 0 Abstention: 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.

Contrôle de légalité

RECU 19 FEV 2019

Charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine

PREAMBULE

Le territoire du Grand Besançon s'articule autour d'une ville centre et de 58 petites communes périphériques. Les espaces boisés et agricoles couvrent respectivement 37% (15 900 ha) et 30% (12 700 ha) de la surface du territoire et s'immiscent très largement jusque dans la ville centre. L'agriculture, activité économique qui génère l'équivalent de 600 emplois à temps plein, marque le paysage et le cadre de vie des villages encore pour la plupart ruraux. L'élevage bovin est l'activité principale, représentée notamment par la filière AOC Comté. La structuration collective, sous forme de coopératives ou de groupes de développement agricole est très développée dans l'agglomération. Enfin, c'est ici qu'est née l'idée d'utiliser le maraîchage en agriculture biologique comme support d'insertion, avec la création du premier Jardin de Cocagne.

Mais le territoire évolue, l'urbanisation empiète sur la surface de production et détériore sa fonctionnalité, gênant notamment les déplacements. En 20 ans, ce sont 16% des surfaces agricoles qui ont disparu, principalement au profit de l'habitat et des infrastructures collectives telles que voiries ou zones d'activités. Parallèlement, des activités autrefois bien développées, comme le maraîchage en ceinture urbaine, l'arboriculture en coteaux ou les prés vergers ont peu à peu cédé la place à l'urbanisation et à la friche. Depuis peu, la ville reconsidère l'agriculture et conçoit les zones agricoles comme indispensables à son équilibre : espace de loisir, production de ressources alimentaires, réservoir écologique, qualité paysagère, épandage de ses déchets organiques... Il devient donc indispensable de tenir compte de cette activité économique essentielle, de veiller aux équilibres d'espaces et de construire ensemble un projet durable pour l'agglomération bisontine.

Depuis cinq ans, quatre structures locales, la Communauté d'agglomération du Grand Besançon, la Chambre d'agriculture, le Centre de formation agricole (CFPPA) de Châteaufarine et l'AFIP Bourgogne Franche-Comté se sont fédérées autour du projet SAUGE, Solidarités Agricoles et Urbaines pour des Gains Economiques environnementaux et en termes d'emplois. Grâce à un financement du Fonds Social Européen (Equal), un programme de travail expérimental a été initié : formations pour l'installation agricole ou le salariat dans les métiers de l'agriculture et de la forêt, nouveaux circuits courts de commercialisation, réflexions animées entre élus locaux, habitants, agriculteurs... De nombreux partenaires se sont associés à la démarche, tels le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Etat, certaines communes, dont la Ville de Besançon, des associations locales. Cette phase d'échanges et de concertation a peu à peu permis de dégager les enjeux et les principaux leviers d'intervention à mobiliser pour l'agriculture périurbaine.

Parallèlement, les élus du SCoT en cours d'élaboration ont souhaité qu'un travail spécifique soit mené pour la prise en compte des enjeux agricoles. Les travaux sur les formes urbaines, le diagnostic spatialisé de l'activité agricole, des projets d'aménagement, des enjeux paysagers et naturalistes contribueront à ce projet de développement équilibré de l'agglomération bisontine.

Enfin, la Communauté d'agglomération du Grand Besançon et la Chambre d'agriculture du Doubs ont choisi de bénéficier de l'expérience d'autres territoires et d'enrichir l'échange en adhérant en mars 2007 à l'association nationale Terres en Villes.

A ce stade de la démarche, la Communauté d'agglomération du Grand Besançon, la Chambre d'agriculture du Doubs, l'EPLEA de Dannemarie-sur-Crête, l'Afip Bourgogne Franche-Comté, la Ville de Besançon, le Conseil Général du Doubs et la Région Franche-Comté souhaitent s'associer plus durablement et confirmer leur engagement en faveur d'un projet commun d'agriculture périurbaine dynamique, moteur de développement durable du territoire.

ARTICLE 1 : Pourquoi signer la Charte ?

>> Un paragraphe court (4-5 lignes max) à rédiger par structure sur les raisons de sa signature

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon aménage des zones d'activités, concourt au développement de l'économie, élabore le Plan local de l'habitat. Elle s'attache également à la qualité du cadre de vie, pilote un Plan Climat Energie Territorial, développe des itinéraires pédestres et anime une réflexion paysagère pour la Vallée du Doubs... Le projet qu'elle dessine ainsi pour son territoire nécessite des échanges et une collaboration étroite avec les acteurs agricoles.

<u>L'AFIP</u> intervient à la croisée des milieux agricole, rural voire urbain. Ses champs d'action (formation, création d'activité, organisation des territoires et des acteurs...) recoupent l'ensemble des enjeux liés au maintien et au développement d'une agriculture périurbaine, dont les objectifs sont à définir collectivement avec tous les acteurs concernés, et à adapter au fil des temps. En signant cette charte l'AFIP Bourgogne-Franche-Comté s'engage à promouvoir la participation de l'ensemble des acteurs du territoire pour la réalisation de ces processus d'évolution.

La Chambre d'Agriculture, organisme consulaire, représente le monde agricole et rural auprès de l'Etat, des collectivités territoriales et de tous les partenaires intervenant directement dans la politique agricole ou l'aménagement rural et périurbain. De par son implantation territoriale et son fonctionnement démocratique, elle participe à la gestion de proximité du territoire périurbain : l'urbanisme, la préservation des ressources naturelles, le développement durable et l'équilibre de l'espace agricole, rural et périurbain font partie intégrante de ses missions. De plus fortement impliquée dans la mise en place d'une agriculture diversifiée et de proximité aux côtés des autres partenaires, elle souhaite formaliser au travers de cette charte ses différentes actions sur l'espace périurbain du Grand Besançon.

ARTICLE 2: Les objectifs de la Charte

Cette charte s'articule autour des quatre objectifs suivants :

- Maintenir une activité agricole dynamique,
- Favoriser la création d'activités agricoles diversifiées en lien avec la ville,
- Développer les liens entre ville et campagne,
- Favoriser la création d'activités et de moyens de production durables.

I- Maintenir une activité agricole dynamique

Sur le territoire de l'agglomération, la Surface Agricole Utile a diminué de 16% entre 1979 et 2000 au profit des zones urbanisées et, dans une moindre mesure, de la forêt. Cela a contribué à déstabiliser et faire disparaître de nombreuses exploitations situées en proximité immédiate de la ville ou dans des secteurs déjà fragiles de par leur situation géographique : activités maraîchères, vallée du Doubs... Actuellement, le développement important des villages de l'agglomération (habitat, nouvelles zones d'activités...) touche des zones d'activité agricole dynamique telles que le plateau ou le croissant de l'ouest bisontin. Il devient donc impératif de concilier au mieux développement urbain et activité agricole sur ces zones.

▶ <u>Utiliser les outils de la planification urbaine pour préserver les activités agricoles</u>
Le SCoT, document de planification qui s'impose aux PLU communaux, définira les orientations spatiales d'évolution du territoire. Il oriente les aménagements à venir : localisation, nature, importance. Il est donc essentiel d'utiliser cet outil pour préserver du foncier et limiter l'impact des aménagements sur les activités agricoles. Les PLU ont un impact déterminant sur les exploitations agricoles en définissant précisément l'orientation des sols à la parcelle.

- La Chambre d'agriculture du Doubs s'engage à participer par le biais de ses élus et de ses services à la réflexion sur la mise en place du SCOT. Dans le prolongement du diagnostic agricole réalisé et dans le cadre des différents groupes de travail, elle apportera son concours à la définition d'objectifs de préservation de l'espace agricole et à la définition d'une stratégie de consommation économe de l'espace naturel et agricole. Elle participera également grâce à ses bases de données au suivi des indicateurs de réalisation du SCOT.
- Le Grand Besançon s'engage, en tant que membre du SM SCoT, à veiller à ce que la profession agricole soit associée à toutes les phases d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation du SCoT. Il apportera également son concours technique lors de toutes ces phases pour une prise en compte des enjeux de maintien d'une activité agricole dynamique et diversifiée sur le territoire du SCoT.

- ...

Assurer la transparence et l'information réciproque sur les projets agricoles et des collectivités pour anticiper et rationaliser l'organisation foncière

Les projets des exploitants agricoles, succession d'exploitation, projets d'extension ou échanges de terrains, nécessitent une visibilité à moyen terme sur les aménagements urbains. Parallèlement, une connaissance de l'organisation parcellaire des diverses exploitations d'un secteur peut permettre des regroupements, des échanges pour une meilleure fonctionnalité des exploitations ou leur prise en compte dans les divers projets d'aménagement. Collectivités et monde agricole doivent travailler ensemble afin d'anticiper les aménagements et réduire au mieux l'impact sur les entreprises agricoles.

L'engagement des signataires :

- Le Grand Besançon s'engage à :
 - o Communiquer régulièrement et le plus précisément possible auprès de la Chambre d'agriculture sur ses propres projets d'aménagement,
 - O Constituer un stock de foncier agricole lui permettant de privilégier les compensations d'emprises lors de ses projets d'aménagement,
 - o Engager un travail d'identification de l'ensemble des projets d'aménagement urbains et leurs échéances sur les secteurs de l'agglomération où l'agriculture pourrait être fragilisée par l'urbanisation.
- La Chambre d'Agriculture du Doubs s'engage à mettre en place un suivi des projets agricoles et de l'évolution des structures des exploitations sur le territoire de la CAGB notamment dans le cadre de ses missions relatives à l'installation et à la transmission (ODASEA). De plus, elle apportera son concours notamment par le biais des diagnostics de territoires déjà réalisés ou à venir (Besançon Sud, Gare TGV...) à des opérations visant à la réorganisation du foncier permettant une adéquation entre projets agricoles et projets des collectivités. Enfin, elle mettra en œuvre son expertise en matière agricole aux côtés des collectivités en vue de la réalisation de toutes les démarches de stockage de foncier pertinentes et permettant la poursuite de l'activité agricole et/ou l'installation et la réalisation des projets des collectivités.

- ...

II- Favoriser la création d'activités agricoles diversifiées en lien avec la ville

L'agriculture de l'agglomération est très spécialisée puisqu'elle compte 56% des exploitations en élevage bovin. Pourtant, la proximité urbaine offre des opportunités de développement à des activités que nous appelons « diversifiées ».

En effet, avec le développement récent des circuits courts de commercialisation, les productions de légumes, fruits et divers produits agricoles transformés (fromages et autres produits laitiers, charcuterie...) s'avèrent bien insuffisantes pour répondre à la demande.

Parallèlement, d'autres activités (principales ou secondaires sur l'exploitation) répondant aux demandes et aux contraintes de la ville ont l'opportunité de se développer : compostage, exploitation du bois-énergie...

Plusieurs communes s'inquiètent également de l'enfrichement des espaces et de la disparition des activités agricoles du village. Les travaux récents menés pour la protection des collines de la Vallée du Doubs montrent également qu'une part importante de la qualité paysagère des lieux tient au maintien ou au redéveloppement d'activités de pâturage ou de cultures fruitières sur les coteaux.

Mobiliser du foncier et réunir les conditions pour la création d'activités maraîchères et diversifiées

Certaines zones situées dans la Vallée du Doubs notamment ne sont plus valorisées au mieux par l'agriculture. Les propriétaires espèrent voir les terrains classés constructibles, le parcellaire est très morcelé, les surfaces peu importantes... Une démarche est à engager sur ces sites pour leur reconstruire un devenir agricole et permettre l'installation diversifiée sur de petites surfaces, notamment en maraîchage.

L'engagement des signataires :

- Le Grand Besançon s'engage à :
 - o étudier la faisabilité d'une pépinière et zone d'activités maraîchères en Agriculture Biologique,
 - o initier et animer des réflexions avec communes, exploitants et propriétaires pour créer des activités agricoles diversifiées.
- La Chambre d'agriculture du Doubs mettra en œuvre ses compétences en matière foncière et de diversification pour appuyer les différents projets des collectivités, elle s'engage notamment à participer à la mise en place d'une zone d'activités maraîchères et aux projets communaux de création d'activités agricoles permettant la création d'emplois, le maintien des paysages et la gestion de la biodiversité.
 - Construire des projets de gestion agricole d'espaces d'intérêt naturel, paysager et de loisirs

L'agriculture joue un rôle essentiel dans la qualité paysagère et des espaces naturels de l'agglomération. La récente étude pour la protection paysagère des collines de la Vallée du Doubs le souligne et encourage au développement de projets locaux de pâturage ou replantation de vergers et vignes.

Des projets communaux de gestion et mise en valeur d'espaces sont en cours : collines de Besançon, Parc agricole de Chalezeule, vallon du château de Montfaucon... Ils s'appuient sur le développement d'une agriculture professionnelle diversifiée, mais peuvent également avoir recours à des formes d'agriculture non professionnelle, à des activités d'insertion ou même à des projets associatifs.

L'engagement des signataires :

- Le Grand Besançon s'engage à favoriser l'émergence de tels projets locaux par des actions de sensibilisation des élus, puis d'animation et d'accompagnement des démarches.
- La Chambre d'agriculture du Doubs mettra en œuvre ses compétences en matière foncière et de diversification pour appuyer les différents projets des collectivités, elle s'engage notamment à participer aux différents projets communaux de création d'activités agricoles permettant la création d'emplois, le maintien des paysages et la gestion de la biodiversité.
 - Accompagner et former les porteurs de projets d'activités agricoles diversifiées

Les personnes ayant une idée plus ou moins définie d'installation agricole diversifiée rencontrent de nombreuses difficultés pour la concrétiser : identifier les interlocuteurs, se former, faire un stage en entreprise, trouver du foncier, construire son projet économique sans références locales... Ces projets spécifiques, souvent considérés comme atypiques, nécessitent un accompagnement particulier, bien en amont de la réalisation et jusqu'à la construction de partenariats et systèmes de commercialisation locaux.

- La Chambre d'agriculture s'engage à poursuivre le travail d'appui aux porteurs de projets mis en place dans le cadre du programme SAUGE. Les projets individuels ou collectifs seront traités par le point d'accueil identifié à la Chambre d'Agriculture. L'ensemble des compétences disponibles à la Chambre d'Agriculture, en matière de : foncier, d'installation, d'aspects juridiques, de technico-économique et de diversification pourront être mobilisés dans le cadre de ce point d'accueil pour traiter les différents projets. De plus le travail partenarial et de suivi sera poursuivi avec les autres partenaires de cette action.
- L'AFIP BFC s'engage à accompagner les porteurs de projets agricoles au stade de l'idée dans la maturation de leur projet et son inscription territoriale, en complémentarité des dispositifs co-existants.

III- Développer les liens entre ville et campagne

Le propre de l'agriculture périurbaine est de partager l'espace avec la ville. Cette proximité géographique induit des contraintes pour l'activité agricole mais également un certain nombre d'atouts et de complémentarités : diversité des contacts sociaux, débouchés commerciaux possibles, activités complémentaires à développer...

> Favoriser les circuits courts et de proximité

La production agricole est en majorité valorisée par des filières longues, pour une commercialisation nationale ou internationale. Pourtant, des consommateurs toujours plus nombreux souhaitent connaître l'origine de leur alimentation, son mode de production, échanger avec l'agriculteur ou le transformateur. Ces circuits courts s'accompagnent également d'un rapprochement géographique entre lieu de production et de consommation permettant de limiter les distances de transport des marchandises.

L'engagement des signataires :

- Le Grand Besançon s'engage à :
 - o mener diverses actions de promotion des circuits courts : édition de dépliants, affiches et autres supports de communication,
 - o repérer, susciter et accompagner des initiatives de nouveaux circuits courts et de proximité : création de systèmes de paniers, AMAP, marchés, projets en restauration collective...
 - o engager une réflexion sur l'accès de publics diversifiés (lieux d'habitation, bénéficiaires de dispositifs sociaux...) aux produits locaux en circuits courts.
- La Chambre d'agriculture du Doubs s'engage à participer aux côtés des autres partenaires à la mise en place d'une agriculture de proximité. Par le biais de ses services et le soutien de ses élus ; elle accompagnera tous les projets en cours ou à venir sur le territoire de l'agglomération : marchés de producteurs, AMAP, restauration collective, systèmes de paniers fermiers, points de vente.
- L'AFIP BFC a pour vocation de favoriser la diffusion de l'information concernant les circuits courts, ceci envers tous les types de consommateurs. L'AFIP BFC s'engage donc à étudier les possibilités d'élargir l'accès aux circuits courts alimentaires à toutes les populations du territoire, quelles que soient les catégories d'âge, de classes sociales, les différences culturelles, etc.

Développer les occasions de rencontre entre agriculteurs, élus et habitants

Citadins et agriculteurs partagent un même territoire, ses routes, ses chemins, ses paysages... Pourtant ils se connaissent mal et ne comprennent pas toujours les logiques d'exploitation ou d'aménagement. Organiser la rencontre entre élus, habitants et agriculteurs est essentiel pour une meilleure prise en compte des exploitations dans les aménagements, l'émergence de projets locaux ou simplement une meilleure compréhension réciproque.

- Le Grand Besançon s'engage à initier et participer à des animations permettant le contact et l'échange entre ces différents publics : visites de fermes, animations, débats...
- La Chambre d'agriculture du Doubs s'engage à participer à tous les projets permettant de mettre en lien les agriculteurs, les ruraux et les citadins. Elle mobilisera ses compétences et ses moyens techniques pour initier, animer et participer à des projets tels que : des visites de fermes, des manifestations festives autour de l'agriculture ou tout projet innovant en matière de communication...

IV- Favoriser la création d'activités et de moyens de production durables

En France, l'agriculture est responsable d'environ 19% des émissions de gaz à effet de serre. Sur le territoire de l'agglomération, plus urbain et boisé que la moyenne nationale, cette proportion est évaluée à 5% (émissions directes et indirectes liées à l'élevage et aux engrais). Par ailleurs, les teneurs des eaux de captage en azote et en pesticides génèrent des coûts important de traitement pour les collectivités. L'agriculture doit donc, comme les autres secteurs d'activité, s'engager sur la voie de la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de son impact sur les écosystèmes, la qualité de l'eau...

Développer l'Agriculture Biologique

Trois des 155 exploitations professionnelles de l'agglomération sont certifiées Agriculture Biologique, ce qui représente à peine plus d'1% de la surface agricole utile du territoire. Les objectifs nationaux sont de 6% de la SAU en 2012 et 20% en 2020.

L'engagement des signataires :

- Le Grand Besançon s'engage à étudier les leviers de développement de l'Agriculture Biologique sur son territoire ainsi qu'à mener des actions de communication et de sensibilisation pour la conversion d'exploitations.
- La Chambre d'agriculture du Doubs mène depuis de nombreuses années des actions en matière de promotion et de développement de l'agriculture biologique sur l'ensemble du territoire départemental, elle dispose donc de moyens humains compétents et de références locales sur ce mode de production. Elle s'engage dans le cadre de l'agglomération de Besançon à intensifier ses actions de sensibilisation et de formation (en partenariat avec les autres intervenants), elle engagera notamment un travail de contact et de diagnostic individuel permettant d'augmenter significativement la part de l'agriculture biologique sur le territoire.

• •••

Inciter à des pratiques agricoles durables pour la qualité de l'eau et des milieux naturels. Les pratiques agricoles professionnelles et celles des jardiniers amateurs ou communaux ont un impact important sur les milieux naturels : ils peuvent les dégrader (excès d'azote, de pesticides, drainage...), ou à l'inverse avoir un effet très bénéfique sur la biodiversité (maintien d'espaces ouverts, diversité des milieux cultivés, entretien de haies...). En effet, le maintien d'espaces agricoles contribue à établir des continuités écologiques sur le territoire et répond aux enjeux de maintien d'une trame verte. Enfin, la qualité de l'eau, notamment en milieu karstique, dépend de l'ensemble des pratiques des habitants et activités situées sur les bassins versants.

L'engagement des signataires :

- La Chambre d'agriculture du Doubs s'engage dans le cadre de ses missions de sensibilisation, formation et information à promouvoir des pratiques durables permettant de limiter l'utilisation des intrants notamment phytosanitaires. En plus de ses actions conduites dans le cadre du suivi du bassin versant des sources d'Arcier, elle travaillera à la promotion d'une agriculture à Haute Valeur Environnementale (H.V.E).
 - Soutenir des initiatives innovantes pour l'efficacité, l'autonomie énergétique et la production d'énergies renouvelables

Autonomie énergétique des exploitations, production et vente d'énergie renouvelable, optimisation énergétique de procédés de transformation sont autant d'initiatives à valoriser, d'expériences à tester.

Délibération du jeudi 11 février 2010 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

- Le Grand Besançon s'engage, dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial, à engager une réflexion avec les agriculteurs de son territoire sur les pistes d'actions à tester et développer sur ces thèmes.
- La Chambre d'agriculture s'engage à participer à la réflexion sur les actions en direction de l'agriculture pouvant être développées en matière d'efficacité énergétique et de production d'énergies renouvelables. Par le biais de sa mission Energies Renouvelables, elle suivra les projets soit agricoles soit impliquant l'agriculture ayant pour cadre le territoire de la CAGB (photovoltaïques, méthanisation, taillis à courte rotation...).

ARTICLE 3: Mise en œuvre de la Charte

I- Signataires et partenaires associés

La Charte de l'Agriculture du Grand Besançon est signée et portée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Chambre d'agriculture du Doubs, l'AFIP Bourgogne Franche-Comté, l'EPLEA de Dannemarie-sur-Crête, la Ville de Besançon, le Conseil Général du Doubs et la Région Franche-Comté.

Des partenaires (SAFER, Terres de Liens...) pourront être associés à la démarche et participer à quelques-unes des actions.

II- Animation

Le Comité de pilotage du projet SAUGE, Solidarités Agricoles et Urbaines pour des Gains Economiques, environnementaux et en termes d'emploi est chargé de l'animation de la présente Charte. Il est composé des représentants de chacun des organismes et collectivités signataires, ainsi que des techniciens en charge du dossier. Il est animé par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et se réunira tous les deux à trois mois. Le Comité de pilotage définira le programme d'actions, les modalités de partenariat et pilotera l'évaluation de la Charte. Il décidera également des actions de communication et de concertation à mener.

Le groupe technique est composé des techniciens en charge du dossier dans les divers organismes et collectivités signataires et animé par le Grand Besançon. Il élaborera les propositions de programme d'actions, de démarche d'évaluation et sera chargé de leur mise en œuvre.

III- Programme d'actions et financement

Le programme d'actions sera établi pour une durée de trois ans et précisé annuellement. Le financement et la mise en œuvre des actions seront assurés par les signataires. Des cofinancements européens, nationaux ou locaux pourront être mobilisés sur certaines des actions menées.

IV- Evaluation

La charte et son programme d'actions feront l'objet d'une démarche d'évaluation. Les membres du Comité de pilotage définiront pour cela une grille d'évaluation et les objectifs correspondants. Charte et programme d'action seront ainsi évalués tous les trois ans et feront l'objet de bilans intermédiaires annuels.

V- Avenants

Le Comité de pilotage pourra à tout moment décider d'établir un avenant à la Charte.

Fait à, le
Signatures (Partenaires associés : logos en bas de page)
Délibération du jeudi 11 février 2010 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon